



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt huit septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre CONSTANT, Maire

Présents :

Jean-Yves MEYER, Martine ALLAMEL, André LOYET, Marie-Noëlle DURAND, Eliette ROCHE, Pascal GAILLARD, Khalid ESSAYAR, Françoise DUMAS, Gilles JALADE, André BASTIDE, Max BOUSCHON, Evelyne PALY, Stéphane CIVIER, Catherine HADDAD, Arthur BENET, Cécile FAURE, Rémi VOLLE, Sylvie JEAN-LEYNAUD, Roland VERNET, Benoît PERRUSSET, Patricia ROUX, Philippe CHALABREYSSE, Marianne LADET, Martine DUBOIS,

Excusés :

Joël DURIEU (pouvoir à Gilles JALADE), Monique ROGIER (pouvoir à Martine ALLAMEL), France NOGIER (pouvoir à Jean-Pierre CONSTANT), Bruno PASQUERON de FOMMERVAULT (pouvoir à Sylvie JEAN-LEYNAUD), Marie-Françoise TASTEVIN (pouvoir à Jean-Yves MEYER), Thierry JEAN, Blandine CHAMBON (pouvoir à Martine DUBOIS)

Absents :

Henda MAJRI

Secrétaire de séance :

Arthur BENET

Date de la convocation :

Délibération n° 43

20 septembre 2017

OBJET : MOTION CONTRE L'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY

Transmis au représentant
de l'Etat le :
Affiché le :
Notifié le :

Secrétariat Général

43 - MOTION CONTRE L'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY

Ce refus de la population est évalué actuellement à **407 communes françaises qui refusent le compteur LINKY.**

L'Allemagne est bien dans l'UE et **refuse** pourtant sans problème ce déploiement sur son territoire.

LINKY Académie a été mise en place en Drome-Ardèche pour accompagner l'entreprise de pose retenue par ENEDIS dans la formation et le recrutement sur notre territoire des futurs poseurs LINKY...

Entre fin 2017 et 2021 ce sont 500 000 compteurs qui seront posés en Drome-Ardèche.

Avec un calendrier rapide de déploiement prévoyant que **35 millions de foyers seraient équipés d'ici à 2020....**

Ce déploiement accéléré, sans consultation préalable du public, a fait naître des craintes importantes dans la population, tant en ce qui concerne l'impact potentiel sur la santé des technologies utilisées, que le coût financier démesuré, et enfin en ce qui concerne la protection de la vie privée et des données personnelles.

Protection de la santé des habitants, nocivité des champs électromagnétiques artificiels, plusieurs rapports en ont fait largement état (rapport International Bio Initiative, Robin des Toits, CRIIREM...)

Il est à souligner l'**incohérence** entre les objectifs affichés et la réalité de la mise en œuvre sous couvert de la transition énergétique. **En effet** comment ce déploiement peut-il être techniquement possible sur les **installations électriques non prévues à cette technologie...**n'étant pas qualifiés en ce domaine nous ne pouvons étayer les problèmes de compatibilité électromagnétique.

D'autre part, **des programmes de mise en place d'autres compteurs sont en cours en ce qui concerne également l'eau** : 2 compteurs : eau chaude et eau froide. Accepter ces programmes aboutirait à avoir jusqu'à 4 compteurs pour chaque logement, démultipliant ainsi les risques. Par ailleurs toutes les compagnies d'assurances excluent la prise en charge en responsabilité civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques.

Ensuite **en ce qui concerne la vie privée** et des données personnelles ces compteurs permettront de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, qui peuvent aussi intéresser des sociétés tierces qualifiées de « partenaires commerciaux ». **Les recommandations de la CNIL ne sont pas suivies, ENEDIS** ne recueille pas le consentement des usagers pour la communication de ces données et ne distribue pas aux usagers de « plaquettes d'informations explicatives » mais une simple notice d'utilisation du compteur LINKY.

Enfin le remplacement de plus de 740.000 concentrateurs tous les 10 ans et les 35 millions de compteurs tous les 5 à 7 ans (alors que nos compteurs actuels ont une validité de plus de 35 ans) représentent un coût financier démesuré. On connaît la situation financière d'EDF...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (12 abstentions : Martine ALLAMEL, André LOYET, Marie-Noëlle DURAND, Joël DURIEU, Pascal GAILLARD, Khalid ESSAYAR, Gilles JALADE, Monique ROGIER, André BASTIDE, Stéphane CIVIER, Arthur BENET, Rémi VOLLE,) :

- Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux,
- Considérant qu'il existe un très fort doute sur l'innocuité des ondes électromagnétiques pour la santé,
- Considérant qu'il n'est, économiquement et écologiquement, pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent parfaitement bien et qui ont une durée de vie importante,
- Considérant que les compteurs d'électricité appartiennent à la commune et non à ERDF/ENEDIS,

DECIDE que les compteurs d'électricité de la ville d'AUBENAS ne seront pas remplacés par des compteurs communicants et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GRPS ou autre) ne sera installé dans la commune par ERDF/ENEDIS ou une société agissant pour le compte des mêmes.

INVITE les albenassiens à faire connaître à leur fournisseur d'énergie leur opposition au déploiement des compteurs LINKY.

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Pierre CONSTANT

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.